F.3

J.2

P.3

S.2

V.9

3540

BB

GO

Date de 1ère immatriculation B. 27/04/2022

COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS CREDIPAR

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3 K2

7 RUE JEAN BAPTISTE SAY

21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

CITROEN D.1

D.2 EFYHT2-H2F021

D.2.1 N10CTRCT173D671

J.3

P.6 5

U.1 74

E. VR7EFYHT2NN516552

FOURGON

D.3 BERLINGO

F.1 2040 F.2 2040

G 1473 G.1 1398

J N1 J.1 CTTE K e2*2007/46*0625*18

P.1 1499 P.2 75

Q S.1 3

U.2 2813 V.7 140 VISITE AVANT LE 27/04/2026

Y.1 Y.2 34 Y.4 Y.3 0

11 Y.5 2.76 Y.6 302.76

Pour le ministre et par délégation, Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

715/2007*2018/1832AQEUR06

Zoheir BOUAOUICHE

27/04/2022

Z.1

H

Z.2

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation

GG-999-AE

27/04/2022

2022BT34545

VR7EFYHT2NN516552

CITROEN

COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS CREDIPAR

CRFRAGG999AE7VR7EFYHT2NN51655262204271CTTE<< FOURCITROEN<<<<<<BERLINGO<<<<<2022BT3454532

36201640196922



COUPON DÉTACHABLE

République Française **** Ministère de l'Intérieur Certificat d'immatriculation		(A) Numéro d'immatriculation (B) Date de la première immatriculation du véhicule (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la presonne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à la date de delivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un tire juridique autre que celui de propriétaire ou morale pouvant disposer du véhicule à un tire juridique autre que celui de propriétaire du véhicule de personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule et da un tire juridique autre que celui de propriétaire du véhicule le cas de multi-propriéte à mandriculation du vipe (en cas de réception CE) (C.1) Manque (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible) (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible) (D.3) Dénomination commerciale (E.1) Masse en chaque maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg) (F.2) Masse en chaque maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg) (G.3) Masse en chaque maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg) (G.3) Masse autre que MM (en kg) (G.3) Masse autre que MM (en kg) (G.3) Masse autre que MM (en kg) (G.3) Masse du véhiculation (au kg)
	DATES DE CONTRÔL	(1.1) Genre national (1.2) Carrosserie (désignation nationale) (1.3) Carrosserie (désignation nationale) (1.4) Carrosserie (désignation nationale) (1.5) Carrosserie (désignation par type (si disponible) (1.5) Typidrée (en Carburant ou source d'énergie (1.5) Typidrée (en Carburant ou source d'énergie (1.6) Typidrée (en Carburant ou source d'énergie (1.6) Rapport puissance/masse en KW/6 (uniquement pour les motocycles) (2.1) Nombre de places assisses, y compris celle du conducteur (3.2) Nombre de places assisses, y compris celle du conducteur (3.2) Nombre de places assisses, y compris celle du conducteur (3.2) Nombre de places assisses, y compris celle du conducteur (3.2) Nombre de places assisses, y compris celle du conducteur (3.3) Indication de la claces environnementale de réception CE: mention de la version applicable en reuros (3.4) Montant de la taxe étojonale en Euros (3.5) Montant de la taxe fixe en fixe en Euros (3.6) Montant de la taxe fixe en Euros (3.7) Montant de la taxe fixe en Euros (3.8) Montant de la taxe fixe en reuros (3.9) Montant de la taxe sur les véhicules de la redevance de acteminement du certificat d'immatriculation en Euros (3.9) Montant total la taxe sur les véhicules de la redevance de acteminement du certificat d'immatriculation en Euros (3.9) Montant total la taxe sur les véhicules de la redevance de acteminement du certificat d'immatriculation en Euros (3.1) a (2.4) Mentionis spécifiques
	mum	xem ue siom nu'b 9boriàq anu înebnaq raller periode d'un permet

а

a